PAVILLON FARANTA.

FARANTA TOUJOURS EN AVANT!

Splendide programme pour cette semaine.

Actes nouveaux; Chansons nouvelles. Une pièce qui a obtenu le prix. Fraîcheur et originalité.

Pour la première fois, à la Nouvelle-Orléans, le beau mélodrame en 2 actes, The Dumb Man of Manchester, or, THE MURDER AT THE MILL.

Rôles tenus par les artistes de la troupe de W. M. TAUL.

Entrée........10 cts.

Matinées le samedi, le dimanche et le lundi.

14 mai—

OUVERTURE DU PRINTEMPS

—CHEZ—

GODCHAUX,

MARCHAND DE

VETEMENTS

—ET—

d'Articles de Toilette

POUR HOMMES,

81, 83 et 85 rue du Canal.

Lundi, 10 Mars 1884,

Nouvelles Marchandises faites ici

—A—

BAS PRIX.

Venez examiner nos Nouveautés.

Ordres de la campagne sollicités.

Ech antillons et mesures envoyés, frais fr. e r demande. 9mar—

Le Renovateur des Cheveux DE HALL,

VÉGÉTAL SICILIEN.

(Hall's Hair Renewer.)

A été la première préparation parfaitement adaptée à la guérison des maladies du cuir chevelu, et la première aussi à rendre, aux cheveux gris et flétris, leur couleur primitive, leur croissance et le lustre brillant du jeune âge. De nombreuses imitations ont suivi, mais aucune ne possède les éléments requis pour la conservation de la chevelure et du cuir chevelu. Le RÉNOVATEUR DES CHEVEUX DE HALL a constamment grandi dans l'estime publique, et sa renommée s'est propagée dans toutes les parties du globe, tant il répond à un besoin général.

Le succès sans précédent qu'il a obtenu n'est dû qu'à une cause: "Il tient ce qu'il promet."

Les propriétaires du RÉNOVATEUR ont été souvent surpris de recevoir des commandes des pays les plus éloignés, alors qu'ils n'avaient rien fait pour introduire leur préparation dans ces contrées.

Le RÉNOVATEUR DES CHEVEUX DE HALL, même employé pendant un temps très court, produit un effet favorable à l'apparence personnelle.

Il nettoie le cuir chevelu de toute impureté, guérit toutes les humeurs, la fièvre, empêche les cheveux de devenir secs, par conséquent la Calvitie n'est plus à craindre. Il stimule l'action des glandes affaiblies, et les met à même de produire une nouvelle croissance.

Les effets de cette préparation ne sont pas passagers, comme ceux des préparations alcooliques, ils restent longtemps, ce qui la rend supérieure et économique.

(Buckingham's Whisker Dye.)

La Teinture de Buckingham pour les Favoris

Change à volonté la barbe et les favoris en un châtain foncé naturel ou en noir. La couleur est permanente et ne disparaît pas en se lavant. La préparation étant simple en l'applique facilement.

PRÉPARÉS PAR

R. P. Hall & Co., Nashua, N. H.

Chez tous les marchands de Médecines.

V. WEHRMANN

136......Rue Royale......136

Entre Toulouse et St-Pierre.

MERCERIE, PARFUMERIE, PAPETERIE, VARIETE, JOUETS D'ENFANTS.

Accordéons, Harmonicas, Cordes de Violon, Guitare, Zither, etc.

Machines à coudre neuves et de seconde main, fils, soie, aiguilles huile et fournitures pour Machines à coudre.

Eventails pour tous genres de machines à condre. Les plus simples, les plus faciles à adapter et donnant le meilleur résultat. Prix 75 cts.

V. Wehrmann, MECANICIEN de 13 ans d'expérience, s'occupe de la réparation de tous genres de Machines à coudre.

Fabrication de pièces sur commande.

Toutes les réparations sont garanties.

Plaquage en fer de formes pour cordonniers.

Inspection et réparation de machines à coudre à l'usage des chemisiers, cordonniers et fabricants de sacs. S'adresser au No 136 rue Royale.

12mai—1an

MERCHANTS' MUTUAL INSURANCE COMPANY

OF NEW ORLEANS,

No. 124 CANAL STREET.

TWENTY-NINTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their charter, the company publish the following statement:

Premiums received during the year ending May 31, 1883, including unearned premiums of the previous year—

On Fire risks	$248,848 79
On Marine risks	22,022 70
On River risks	22,912 63
Total premiums	$293,784 12
Less unearned premiums	75,281 00
Net earned premiums 31st May, 1883	$218,503 12
Losses paid—	
On fire risks	$56,527 82
On marine risks	13,261 25
On river risks	4,495 50
Taxes and expenses, less interest	28,164 16
Reinsurance and return premiums	16,100 26
	$118,488 79
Profit	$102,014 78
The company has the following assets:	
Real estate	$244,820 38
Bank, Railroad and other stocks	81,324 59
Notes, secured by mortgage and pledge	149,336
Bills receivable	61,096 58
Premiums in course of collection	36,450 06
Stock of Vallette Dry Dock Co	11,362 50
New Orleans Water Works Co	19,600 00
Louisiana Consols	15,426 25
City bonds	2,000 00
Judgment on mortgage notes	4,835 00
Cash on hand	32,579 62
	$658,324

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the company.

PAUL FOURCHY, President.

G. W. NOTT, Secretary.

STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans, Sworn to and subscribed before me the 11th day of June, 1883.

JAMES FAHEY, Notary Public.

At a meeting of the Board of Directors held on ... day of June, 1883, it was resolved that ... FIVE PER CENT, ... 31, 1883, be paid on the third ...

—DIRECTORS—

... LALLANDE, J. J. FERNANDEZ, PAUL FOURCHY, D. A. CHAFFRAIX, CHAS. LAFITTE, ...

...est par le présent donné qu'une demande sera adressée à la prochaine Assemblée générale pour le vote d'une loi autorisant la ville de la Nlle-Orléans à convertir, au gré des porteurs, des bons à prime en coupons et bons enregistrés, avec intérêt payable par trimestre ou semestre.

6mai—5f en 30 j

AVIS LEGAL.

Nouvelle-Orléans, 30 avril 1884.

AVIS est par le présent donné que, conformément à l'article 48 de la Constitution, une demande sera adressée à la Législature, pendant sa prochaine session, pour le vote des lois suivantes:

1° Loi fixant les salaires des députés du shérif criminel de la paroisse d'Orléans et pourvoyant au paiement des salaires du shérif criminel et de ses députés par la ville de la Nouvelle-Orléans.

2° Loi fixant les salaires du greffier aux minutes et des autres députés greffiers de la Cour criminelle de de District pour la paroisse d'Orléans, et pourvoyant au paiement des salaires du greffier de la Cour criminelle de District et de ses députés par la ville de la Nouvelle-Orléans.

3° Loi pourvoyant au paiement par la ville de la Nouvelle-Orléans des honoraires fixés par la loi pour l'avocat de district de la paroisse d'Orléans et requérant que le budget de ladite ville soit amendé pour pourvoir au paiement des honoraires.

1mai—6f en 30 j

Avis.

AVIS est ici donné de l'intention du soussigné de s'adresser à la prochaine Législature pour l'allocation d'une somme à lui due pour du savon fourni à l'Hôpital de Charité en 1871-72 et 73.

J. H. KELLER.

20avril—20 26—4 9 15 mai.

AVIS LEGAL.

IL sera adressé à la Législature à sa session de cette année (1884), par les soussignés, une demande pour être autorisés à poursuivre l'Etat judiciairement pour services professionnels rendus, ou pour le vote d'une allocation en paiement des dits services, sur preuves bien établies, pour $44,000.

HORNOR & BENEDICT, en liquidation.

28 avril—5 f en 30 j

AVIS LEGAL.

AVIS est par le présent donné que, conformément à l'article de la Constitution qui gouverne en pareille matière, je demanderai à la Législature de l'Etat de la Louisiane, qui se réunit en mai prochain, de prohiber l'assessement et la collection de taxes de levées du district dans le cinquième district municipal, ville de la Nlle-Orléans.

26av—5fen30j N. TREPAGNIER.

AVIS LEGAL.

AVIS public est donné par les présentes de l'intention du soussigné de s'adresser à l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, à sa prochaine session, pour demander l'adoption d'un acte autorisant la ville de la Nouvelle-Orléans à renouveler et à prolonger le paiement de sa dette pour le reliquat non payé des billets maintenant échus et exigibles, qui avaient été originairement fournis pour représenter une partie du prix d'achat du Parc de Ville; l'acte devant autoriser la ville de la Nouvelle-Orléans à émettre des certificats de dette, ou obligations, pour le montant des dits billets, avec dépens, honoraires et intérêts; les dits certificats devront porter intérêts au même taux que ledit reliquat de prix d'achat. L'acte portera que cette prolongation de temps interrompra et suspendra la prescription, mais n'affectera, n'affaiblira, ni n'altérera, en aucune façon les obligations actuelles de la ville, relativement à la dite dette, ni les droits et les moyens légaux des détenteurs des dits billets et de la dette que les billets représentent. L'acte portera, aussi qu'en cas de retard, ou de défaut de paiement d'aucune partie du principal ou de l'intérêt des dits certificats de dette, les détenteurs seront réintégrés dans tous les droits et moyens légaux qui garantissent maintenant les dits billets, et pourront réclamer et exiger le paiement de la dette avec dépens, honoraires et intérêts, de la même façon et avec les mêmes droits que si la prolongation n'avait pas été accordée, faisant, cependant, interrompre l'interruption et la suspension de la prescription. L'acte portera aussi que les billets primitivement fournis seront conservés, jusqu'à parfait paiement des dits certificats de dette, à émettre par la ville de la Nouvelle-Orléans, et devront servir à tous porteurs des dits certificats de la ville de la Nouvelle-Orléans, en pas de non paiement d'aucune partie du principal ou de l'intérêt des dits certificats, et dans l'éventualité de procès, ou procédures judiciaires, pour en obtenir le paiement; et autorisant la ville de la Nouvelle-Orléans à lever une taxe pour le paiement de la dette représentée par les dits certificats. L'acte devra pourvoir au rachat de ladite dette, et autoriser ladite ville, le Bureau de Liquidation ou toute autre autorité compétente à faire ce qui sera nécessaire pour exécuter les dispositions de l'acte.

Nlle-Orléans 15 avril 1884.

18avril—an23mai

AVIS public est ici donné de l'intention du soussigné de demander à la prochaine Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane le passage d'un acte allouant au soussigné la somme de mille piastres avec intérêt au taux de sept pour cent par an à partir du 18 juillet 1879, jusqu'à paiement—laquelle somme est due par l'Etat de la Louisiane en vertu des certificats de créance Nos 30 et 40 émis conformément à une ordonnance adoptée le 7 juillet 1879 par la Convention de l'Etat de la Louisiane, et dûment signés par le président et le secrétaire de ladite Convention, lesquels certificats sont en la possession du soussigné.

EDOUARD A. PALFREY,

en sa qualité de Président de la Compagnie d'Assurances Factors and Traders.

15 avril—5f en 30 j

AVIS LEGAL.

CONFORMEMENT à l'Art. 48 de la Constitution de l'Etat, avis est donné par le présent, qu'il sera présenté à la Législature, à sa prochaine session, un bill ordonnant le remboursement par l'Etat au soussigné, d'une somme de soixante-dix piastres, montant de deux comptes de taxes de 1876 et 1877, payé par lui en 1880 par erreur.

18avril—5f en 30 j Dr C. H. BAYON.

Avis.

CONFORMEMENT aux dispositions de l'article 48 de la Constitution, avis est ici donné que les soussignés s'adresseront à la Législature de l'Etat de la Louisiane à sa prochaine session régulière pour le passage d'un bill exemptant les encanteurs du paiement des taxes sur les ventes faites par eux de marchandises manufacturées et pour le rappel de la présente loi imposant cette taxe.

VINCENT & CO., H. STERN & CO.

17avril—2f. p. s.—30 j

AVIS LEGAL.

CONFORMEMENT à l'Art. 48 de la Constitution de l'Etat, notice est donnée par le présent avis, qu'il sera présenté à la Législature, à sa prochaine session, un bill ordonnant le remboursement par l'Etat au soussigné, d'une somme de deux cent trente piastres trente-sept cents, montant d'un compte de taxes de 1872, payé par lui en 1879, et payé une seconde fois par erreur, en 1882.

CHARLES ANDREW JOHNSON.

16 avr—5 f en 30 j

AVIS est ici donné à tous, conformément à l'article 48 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, qu'il sera présenté à la Législature de la Louisiane, à sa prochaine session, une demande d'augmenter le traitement des Commissaires du Jury de la paroisse d'Orléans, et d'amender, dans ce but, la législation à ce sujet. 18avril—1m

AVIS LEGAL.

AVIS est par le présent donné qu'il sera fait à la Législature, à la session de 1884, une demande pour le vote d'une loi créant une commission pour représenter l'Etat à l'EXPOSITION UNIVERSELLE DE L'INDUSTRIE ET DU CENTENNAIRE DU COTON, pour arrêter les règlements de police nécessaires et contrôler les exhibitions publiques et les spectacles dans la ville de la Nlle-Orléans pendant la durée de l'Exposition. 16 avril—1f par sem en 30 jours.

INSTITUTION OURTO.

Pensionnat et Externat,

Coin St Philippe et Prieur.

LES cours de Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement et sont confiés à des professeurs expérimentés.

Une classe de solfège et de chant, sous la direction de monsieur Ourto, et une classe de travaux à l'aiguille et travaux d'agrément tels que fleurs en laine, en papier, en cire sont offertes aux élèves sans prix extra.

Un cours d'Espagnol et d'Allemand a lieu à l'institut. 17 Sept—

Compagnie d'Assurances du Croissant.

(CRESCENT INSURANCE)

67 et 69, rue du Camp

NOUVELLE-ORLEANS.

Organisée comme compagnie mutuelle en 1849—Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1880.

CAPITAL EN ARGENT...$600,000

A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.

Polices d'assurances annuelles, ... sur gré à gré, émises contre des risques d'incendie.

W. R. LYMAN, Président

CHAS. H. DOLHEN, Vice-Président

CHAS. E. RICE, Secrétaire.

Directeurs

Samuel H. Kennedy	Pat. E. Mortimer
Victor Mayer,	Joseph Bowling,
W. B. Conger,	S. Hernsheim,
George W. Sentell,	Edward Nalle,
Alf. Moulton,	J. J. Reiss,
Charles Newman,	Louis Prados,
U Marinoni,	Harry L. Flash,
Lucien Delery,	A. H. Steward,
Charles H. Dolsen	Sigmund Katz,
Reuben G. Bush,	M. D. Wallace,
John Calder,	R. F. W. Bachman,
S. O. Conlon,	Wm Garig,
W. A. Phelps,	John D. Fisher,
M. Gillis,	A. Rosenfeld,
Wm. R. Lyman,	O. K. David

Voir nos agents dans la Louisiane, le Texas, le Mississippi et l'Arkansas

Mme BONCHO, sage-femme, et médecin pour dames, 140 St-Louis et 101 Bourgogne, se recommande pour toutes les maladies de femmes et comme sage-femme. Elle promet une guérison assurée pour toutes les maladies, telles que douleur à la matrice, dentition difficile chez les enfants, les vers chez les femmes et les enfants, les plaies aux jambes. Chambres pour les dames sur le point d'accoucher, avec un bon traitement et à des prix en rapport avec le temps. Visites à toute heure. Exercant sa profession depuis 25 ans elle se recommande au public. 16 déc—1 an

Agence d'Emigration Française

LA SOUSSIGNÉ a ouvert à St Paul, Minnesota, une agence d'émigration française. Il sollicite les ordres de MM. les planteurs de la Louisiane qui auraient besoin d'ouvriers ou de fermiers. Ceux qui seraient des terres à vendre ou à céder à quelque condition que ce soit, sont priés de s'adresser à lui, en lui envoyant les renseignements nécessaires.

F. C. BOUCHER, Directeur, 34 E. Third street, Presley Block, St-Paul, Minn.

19 avril—

F. JAHNKE,

(Breveté pour la Louisiane).

PAVAGE EN PIERRE ARTIFICIELLE DE SCHILLINGER,

Importateur et marchand de Pierres plates allemandes et de North River pour pavages, ... Ciment de Portland, TUILES, COQUILLES ET SABLE.

Nos. 208 et 210 rue Delord,

Entre Baronne et Carondelet.

L.S.L.

Prenez Avis!!

Que cette loterie est la seule qui d ns un Etat ait été votée et endossée par son peuple.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE!

LA COMPAGNIE DE

LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

FERA A LA

Nlle-Orléans,

MARDI, 17 JUIN 1884.

UN

TIRAGE EXTRAORDINAIRE,

CLASSE F,

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

GEN. G. T. BEAUREGARD,

DE LA LOUISIANE, ET DU

GEN JUBAL A. EARLY,

DE LA VIRGINIE

PAS DE REDUCTION!

Pas d'ajournement!

PLUS D'UN DEMI-MILLION

de Piastres distribué.

TOUS LES LOTS GAGNANTS

PAYES EN PLEIN.

UN GROS LOT DE	$150,000
UN GROS LOT DE	50,000
UN GROS LOT DE	20,000

2,279 Lots, montant en tout à

$522,500.

Le tirage commencera positivement

ÀA ONZE HEURES A. M.,

A

L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

Dans la matinée du

MARDI, 17 JUIN 1884,

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $10 le Billet.

LISTE DES LOTS.

1 Gros lot de	$150,000..		$150,000
1	de	50,000..	50,000
1 Lot de		20,000..	20,000
2 Lots de		10,000..	20,000
4 Lots de		5,000..	20,000
20 Lots de		1,000..	20,000
50 Lots de		500..	25,000
100 Lots de		300..	30,000
200 Lots de		200..	40,000
600 Lots de		100..	60,000
1000 Lots de		50..	50,000

PRIX D'APPROXIMATIONS

100 Lots d'approximation de $200 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $150,000 soit.......20,000

100 Lots d'approximation de $100 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $50,000 soit.......10,000

100 Lots d'approximation de $75 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de 20,000 soit.......7,500

2,279 Lots s'élevant à.......$522,500

CERTIFICAT.

"Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en répondons, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

G. T. Beauregard

J. A. Early

BILLET ENTIER $10, DEMI BILLET $5, CINQUIÈME DE BILLET $2, DIXIÈME DE BILLET $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE

loterie de l'Etat de la Louisiane

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises par Postal Note à l'ordre de l'American Express, change de New York, ou traite sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 ou plus).

Adressez à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser les lettres enregistrées et faire les mandats sur la poste (money orders) payables à

New-Orleans National Bank,

New Orleans, La.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

Mme Lucy E. Timberlake, femme de James M. Hays et al. versus Mme Mary A. Timberlake, femme de Peter W. Estill.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 9,780.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans la susdite affaire, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magasin, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MERCREDI, 28 mai 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain billet de Mme Henriette Davidson tiré par la dite Mme Henriette Davidson à l'ordre de James D. Hill et par lui endossé pour la somme de quatorze mille piastres ($14,000), en date du 20 décembre 1881, payable un an après date (demande et service de protêt suivés), avec 8 pour cent par an d'intérêt de la date, payable trimestriellement, et sur lequel billet la somme de quatre mille piastres a été payée, laissant une somme de dix mille piastres qui se trouve due, et la paiement du dit billet est garanti par cinq billets hypothécaires souscrits par la dite Mme Henriette Davidson à son propre ordre et par elle endossés, le tout en date du 3 mai 1880: un pour $0,750.00, payable un an après date, deux pour $5,000.00 chacun, payables deux ans après date, et deux pour $3,000.00 chacun, payables trois ans après date, le tout portant intérêt à raison de 8 pour cent par an de leur date jusqu'à parfait paiement, et les dits cinq billets sont garantis par privilèges et liens de vendeur sur la propriété rue Carondelet Nos 114, 116, 118, 120, 122 et 124, conformément à un acte de vente passé pardevant Wm J. Castell, notaire, en date du 3 mai 1880, et lesquels dits billets sont garantis par des billets collatéraux pour garantir le paiement du billet premièrement décrit.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

16mai—16 21 24 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de partage.

Succession de Eva Paris—No. 8589 Succession de Anna Maria Greas—No. 10771.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—En vertu de deux ordres de vente datés du 20 janvier 1884 et 7 avril 1884 respectivement, pour effectuer un partage, à moi adressés par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus respectivement, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et la Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 17 mai 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre situés dans le Cinquième District de cette ville, sur la rive droite du fleuve Mississipi, dans l'îlet borné par les rues Bouny, Delaronde, Villeré et Seguin, désignés par les numéros un et deux de l'îlet numéro neuf. Le dit lot numéro un forme l'encoignure des rues Delaronde et Bouny et mesure trente pieds un pouce de face à la rue Bouny sur une profondeur et façade à la rue Delaronde de soixante trois pieds onze pouces et deux lignes; et le lot numéro deux mesure trente pieds de face à la rue Bouny sur une profondeur de soixante-trois pieds onze pouces et deux lignes entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

15 avril—16 22 29 6 mai 13 17

Grande Vente par le Shérif Civil

De Machinerie, Bouilloires, Installations, etc., appartenant à une manufacture de tabac de première classe, de même qu'un lot de cigares importés et du pays, différentes marques de tabacs, tabac à priser,

Et un grand assortiment de pipes, etc. Au No 27 rue du Canal.

Dans l'affaire de John J. McGinnis vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 11,318—En vertu d'un ordre de vente, en date du 14 mai 1884, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 27 mai 1884, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le contenu et les installations du magasin et manufacture de tabac bien connus, situés au No 27 de la rue du Canal, dans le Second District de cette ville, comprenant un assortiment varié de cigares importés et du pays, tabacs, tabac à priser, pipes, stand, vitrines, installations, ensemble avec les bouilloires, machines, et tout ce qui se rattache à ce genre d'affaires; le tout en bon état, d'après un inventaire enregistré à mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

15 mai—15 20 21 27

Block Pollack & Co. vs Vaughan, Seymour & Co., en liquidation, et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 11,177—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'enchère publique, au No 187 rue Tchoupitoulas, LUNDI, 26 mai 1884, à 10½ heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Sur les lieux, No 187 rue Tchoupitoulas—

97 Balles Gunnies.

21 Balles Sweepings.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

14mai—14,20,24 26

Peter G. Riddell vs. M et L. A. Legett.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,4.5 En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI, 24 mai 1884, à 10 a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un grand lot de meubles et effets mobiliers, etc. maintenant à mon entrepôt rue des Magasins, entre Royale et Chartres dans le Deuxième District de cette ville, conformément à l'inventaire déposé à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

13mai—13, 20, 24.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs William Freret et Mme Veuve William Freret, William Alfred Freret, Fannie Frejet et Frederick George Freret, possesseurs actuels.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,271—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 7 juin 1884, à midi, de la propriété et dépendances ci-après décrites, ensemble avec soixante-dix actions du fonds hypothécaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, maintenant réduit à soixante-six actions du capital hypothécaire, ci-après décrites, à savoir:

Un certain terrain, situé dans le faubourg Delord, marqué numéro dix-huit sur un plan dressé par Joseph Pilié, arpenteur de la ville, en date du 20 ou pour décembre 1829, ce plan annexé à un acte passé pardevant Felix De Armas, notaire, en date du 30 janvier 1830.

Le dit terrain mesure, en pied français, cinquante et un pieds de face sur la rue appelée le Cours des Tritons, cent treize pieds et deux pouces d'un côté pour la ligne qui le divise du lot numéro dix-sept (17) tout entier quatre pouces et une autre sur la ligne qui le divise du lot numéro dix-neuf (19), et cinquante-un pieds et un pouce dans le fond; tel que le dit lot de terre est désigné sur le plan ci-dessus mentionné; ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—L'acquéreur fournira un billet d'action pour la somme de deux cent dix dollars ($210), échéant le premier jour d'octobre 1884 et renouvelable, conformément à la charte de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et la balance comptant. L'acquéreur assumera toutes les obligations et les responsabilités d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et le billet d'action sera placé comme il est convenu en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane, passé pardevant Théodule Seghers, notaire en cette ville, le 24 septembre 1838, avec l'acte de vente du shérif en cette affaire.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

7mai—7 14 21 28 juin 4 7

G. Happers F. G. Chamberlain.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 1318—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI 31 mai 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et connu comme le lot numéro deux dans l'îlet numéro seize, borné par les rues Gasquet, Robertson, Canal et Villeré, conformément à un plan dressé par Pilié et Springbet, voyers, le 24ème jour de juillet 1838, annexé à un acte du 5 octobre 1839, passé pardevant D. L. McKay, anciennement notaire, acquis par Frederick G. Chamberlain de David Collie, par acte pardevant Andrew Hero Jr, notaire, en date du 11 octobre 1877. Ledit acte d'acquisition est enregistré au bureau des transferts, livre No 110, et mesure trente pieds de face à la rue Gasquet sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

29 avril—29,6,13,20,27,31 mai

VENTE DE CONSTABLE.

N. R. Stratton vs. W. W. Stille.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS—No. 5585—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. R. K. Skinner, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan à mon entrepôt, 8 rue Girod, entre Tchoupitoulas et Magazine, LUNDI, le 26 mai 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un joli lot de Faïence, Plaqué, etc., etc., selon l'accusé d'un inventaire en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

ROGER MURPHY, Constable.

15mai—15 20 26.

M. et Mme Aufdemorte vs. Kennedy & Morris.

QUATRIEME COUR DE CITÉ DE LA Nlle-Orléans, No 7648—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Chas. G. Ogden, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à mon entrepôt. No 900 rue Magasin, près Toledano, dans le Sixième District de cette ville, MARDI, 20 mai 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison et un lot de fer blanc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

T. M. HEATHERTON, Constable.

10mai—10 14 20

Jno L. Bovees, agt., vs Overton Jacobs

QUATRIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans—No 7649—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Chas. G. Ogden, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à mon entrepôt No 900 rue Magasin, près Toledano, dans le Sixième District de cette ville, le MARDI, 20 mai 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

T. M. HEATHERTON, Constable.

10 mai—10 15 20

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme Eliza R. Meaux.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9,400—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le tableau et compte présenté par le Dr Thomas O. Meaux, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément aux dits compte et tableau.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

16 mai—16, 20, 25

Succession de Marie Celeste Desthomme, veuve de Pierre Trépagnier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,303—Division D. Attendu que F. Oscar Trépagnier a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Marie Celeste Desthomme, veuve de Pierre Trépagnier, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

7mai—7 11 16

Succession de Louisa Werner, épouse décédée de Fred Hecker.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,323—Division—Attendu que P. S. Wiltz, Jr., administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Louisa Werner, épouse décédée de Fred Hecker, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

7mai—7,11,16

Succession de Edward Beebe.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,013—Division D—Attendu que Mlle Estelle Beebe a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécutrice testamentaire datives dans la succession de feu Edward Beebe, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

15mai—15 20 24

Succession de Betsey Cole.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,798—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Eugène Lalmant, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

15mai—15 20 24

Succession de William Florance.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 6 408—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Benjamin Florance, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

11 mai—11,15,20

Succession de J. P. Gnaivet alias Guénivet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,171—Division B—Attendu que P. S. Wiltz, Jr, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu J. P. Gnaivet alias Guénivet, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

11 mai—11,15,20

Succession de Thomas H. Hunt.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,367—Division A—Attendu que William Henderson a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Thomas H. Hunt, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

11 mai—14 18 23

Avis aux Créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

Munroe et Casey vs. leurs créanciers. } No 11,268. Cour Civile de District, Division C.

ORDRE DE COUR—La cession des biens des pétionnaires, sous la raison sociale de Munroe & Casey, composée de Simon F. Munroe et John Casey, est, par le présent avis, acceptée par la Cour au profit de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et ait lieu, pardevant Andrew Hero Jr., notaire, LUNDI, le 2me jour de juin 1884 à 11 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires et élire un syndic, et que, dans l'intervalle, toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits insolvables, la raison sociale de Munroe & Casey, soient suspendues, et que H. Ferguson, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nlle-Orléans, 20 avril 1884.

(Signé) F. A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

1mai—1 15 22 juin 2

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 9595

H. Paichoux versus ses créanciers.

Aux créanciers de H. Paichoux et à toutes autres personnes intéressées.

Vous êtes par le présent notifiés d'assister à une réunion, comme créancier dans cette cause, au bureau de Chas T. Soniat, Esq., un notaire, le 28me jour de mai 1884, à 11 heures du matin, pour délibérer sur les affaires dudit H. Paichoux et élire un syndic.

Par ordre des honorables A. L. Tissot, W. T. Houston, F. A. Monroe, N. H. Rightor, Henry L. Lazarus, juges de ladite Cour.

Nlle-Orléans, ce 6 jour de mai 1884.

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

13 mai—3f

Isidore Levi & Co vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 2606—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de Isidore Levi & Co et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Isidore Levi, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

11 mai—11 15 20

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

John J. McGinnis vs. Ses Créanciers. } No 11,318. Division A.

ORDRE DE COUR—Que la cession de la propriété du pétitionnaire John J. McGinnis soit et est acceptée par la Cour au profit de ses créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée de ses créanciers soit tenue et convoquée pardevant Charles Rolle, Esq., notaire, le 12me jour de juin 1884, à 11 heures A. M., pour délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et élire un syndic, et dans l'intervalle que toutes procédures judiciaires contre la personne et la propriété du dit John J. McGinnis soient suspendues.

Il est en outre ordonné que Bernard Titche, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nlle-Orléans, 9 mai 1884.

(Signé) A. L. TISSOT, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

11mai—3f

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

H. Loubat, vs. Ses Créanciers. } No 10,960. Division C.

Ordre de Cour—

Aux créanciers du dit Hilaire Loubat et toutes les autres personnes intéressées.

Vous êtes par le présent avis requis d'assister à une réunion des créanciers du dit Hilaire Loubat qui aura lieu pardevant John L. Lanreche, Esq., notaire en cette ville, le Jeudi, 5 de juin 1884, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit Hilaire Loubat, élire un syndic et dans l'intervalle que toutes les procédures judiciaires contre sa personne et ses biens soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 30 avril 1884.

(Signé) F. A. MONROE, Juge.

JAS. D. RANKIN, Dy. Greffier.

4 mai—3f en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS—No 10,756.

Patrick J. Kennedy vs. ses créanciers.

Aux créanciers de Patrick J. Kennedy et à toutes autres personnes intéressées.

Vous êtes par le présent notifiés d'assister à une réunion comme créancier dans cette cause, au bureau de Walter Turnbull, un notaire, le 2me jour de juin 1884, à 10 heures A. M., pour considérer et agir sur une demande pour un répit.

Par ordre des Honorables A. L. Tissot, W. T. Houston, F. A. Monroe, N. H. Rightor, Henry L. Lazarus, juges de ladite Cour.

Nlle Orléans 28 avril 1884.

JAS D. RANKIN, Député-Greffier.

29 avril—3 f (mins le 2 juin

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

No. 9450.

Mme Félicie Destillon vs. William Destillon, son époux—No 9450.

JE certifie ici que le 12me jour du mois de mai 1884, jugement a été rendu par cette Cour dans l'affaire ci-dessus intitulée, et conçu dans les termes suivants:

Mme Félicie Destillon vs William Destillon, son époux—No. 9450.

Dans l'affaire soumise à la Cour pour adjudication, pour les raisons assignées par la Cour orale...

Il est ordonné, adjugé, décrété qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse Félicie Sorin, épouse de William Destillon, contre son mari, le défendeur, William Destillon, ... séparation de biens ...

Il est de plus ordonné que le défendeur paie à la demanderesse la somme de dix mille piastres ($10,000), avec l'intérêt légal à partir de la demande judiciaire, jusqu'à paiement, et déclare avec hypothèque et privilèges accordés par la loi aux femmes mariées en pareille cas.

Jugement signé le 12 mars 1884.

(Signé) HENRY L. LAZARUS, Juge.

En foi de quoi, j'ai ici apposé ma signature et le sceau de la dite cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 2me jour d'avril, de l'an de Notre Seigneur le Mil-Huit Cent Quatre Vingt-Quatre.

JAS D. RANKIN, Député-Greffier.

10mai—10 20.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Succession de René Légier.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 10,505.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureaux Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 17 mai 1884, il sera vendu à midi, à la Bourse d'encan de l'Hôtel St. Charles, rue St. Charles. En vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 3 avril 1884, les propriétés ci-après décrites, savoir:

1° La sixième portion indivise d'un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui en dépendent situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet renfermé par les rues Marigny, Urquhart, Mandeville et Moralès, faisant partie du lot No 1 de l'îlet 58, mesurant, mesure française, 30 pieds de face à la rue Marigny sur 83 pieds 11 pouces de profondeur, mesure américaine.

2° La sixième portion indivise d'un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le même îlet, ainsi qu'il est désigné ci-dessus par le No 3, mesurant 30 pieds 7 pouces 0/3 de ligne de face à la rue Moralès, sur 160 pieds 11 pouces de profondeur et s'élargissant de 9 pieds 10 pouces 8 de ligne, à une distance de 63 pieds 7 pouces 3 lignes de la rue Moralès, ainsi le surplus de la profondeur du dit lot de terre à une largeur de 30 pieds 0 pouces.

3° La sixième portion indivise d'un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui en dépendent, dans l'îlet No 59, renfermé par les rues Bons Enfants, Mandeville, Marigny et Moralès, désigné par le No 3, mesurant, mesure américaine, 32 pieds de face à la rue Bons Enfants sur 120 pieds 7 pouces 2 lignes de profondeur.

4° Les neuf cent douzièmes (9/112) portions indivises d'un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 2 de l'îlet No 58, mesurant, mesure anglaise, 30 pieds 0 pouces de face à la rue Moralès sur 160 pieds 11 pouces de profondeur, entre les rues Marigny et Mandeville.

Conditions—Comptant.

Actes de vente pardevant Oscar Drouet, notaire, aux frais des acquéreurs.

15 avril—15,20,3,10,17 mai

Deux cottages sur la rue Kerlerec. Nos 101 et 103.

Vente pour effectuer un partage.

Anthony Perrault et al. vs. Appolinaire Perrault, tuteur, et al.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 10,527.

PAR JAS P. GUINAULT, encanteur—Bureau à l'encoignure Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 17 mai 1884, il sera vendu à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St Charles, en vertu d'un jugement de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, rendu le 4 avril 1884 et signé le 9 du même mois et année,

Les propriétés suivantes, savoir—

Deux lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos 18 et 19 de l'îlet No 5, compris entre les rues Kerlerec, Marais, Columbus et St Claude.

Le lot No 18, mesure 30 pieds 6 pouces de face à la rue Kerlerec sur 120 pieds 10 pouces de profondeur.—Ensemble une maison en bois couverte en ardoises, ayant trois chambres et galerie sur le côté, cuisine double, cour carrelée, hydrant, lieux d'aisance, etc.

Le lot No 19, mesure 30 pieds 6 pouces de face à la rue Kerlerec sur 120 pieds 10 pouces de profondeur.—Ensemble une maison couverte en ardoises, ayant trois chambres avec galerie sur le côté, cuisine double, cour carrelée, hydrant, lieux d'aisance, etc., etc.

Conditions—Comptant.

Actes de vente pardevant Oscar Drouet, notaire, aux frais des acquéreurs.

Les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1884, seront à la charge des acquéreurs en sus du prix d'acquisition. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé des acquéreurs sur le prix d'adjudication afin de garantir la vente.

12avril—12,19,26—mai 3,10,17.

Quatre résidences formant en coignure aux rues Delery et Delaronde à un ilet du fleuve et en face des Casernes des Etats-Unis.

Succession de Jean Peré Bellt.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 9240.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 17 mai 1884, il sera vendu à midi à la Bourse d'encan de l'Hôtel St-Charles, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 31 mars 1884

Les propriétés suivantes, savoir —

Quatre lots de terre contigus situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les lettres A, B, C et D dans l'îlet compris entre les rues Delery, Tricou, Delaronde et Moreau.

Le lot A mesure 43 pieds 6 pouces de face à la rue Delaronde sur 163 pieds 8 pouces 5 lignes de profondeur.—Ensemble une maison en bois à étage avec galerie sur la façade, quatre chambres et vestibule, cuisine double, deux citernes, puits et lieux d'aisance, &c.

Le lot B forme l'encoignure des rues Delaronde et Delery, et mesure 63 pieds 1 pouce de face à la rue Delery sur une façade et profondeur à la rue Delaronde de 91 pieds 5 pouces.

Ensemble une maison en bois ayant huit chambres et hangars. Une autre bâtisse dans la cour de trois chambres, lieux d'aisance, deux citernes, etc., etc.

Le lot C, mesure 55 pieds 5 pouces 3 lignes de face à la rue Delery, sur 91 pieds 5 pouces de profondeur. Ensemble une maison en bois couverte en ardoises ayant six chambres deux citernes, écurie, lieux d'aisance, etc., etc. Le tout divisé en deux corps de logis.

Le lot D, mesure 51 pieds 2 pouces de face à la rue Delery sur 91 pieds 5 pouces de profondeur. Ensemble une maison en bois ayant quatre chambres, deux cabinets et galerie derrière. Une autre bâtisse dans la cour, de quatre pièces deux citernes, lieux d'aisance, etc., etc.

Le tout conformément aux plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions—Moitié comptant et la balance à un an de crédit en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date, avec toutes les clauses pénales d'usage.

Les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1884 seront à la charge des acquéreurs en sus du prix d'acquisition.

Actes de vente pardevant Onésime A. Ker, notaire, aux frais des acquéreurs.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé sur le prix d'adjudication afin de garantir la vente. 12av—12,19 26—mai3,10 17

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété sur le chemin de la Métairie, dans la paroisse de Jefferson.

Une ferme et un verger.

Succession de Patrick Flood.

John Flood et al. vs Hugh Flood et al.

No 441. Vingt-Sixième Cour de District Judiciaire, pour la Paroisse de Jefferson.

Vente pour effectuer un partage

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J Hoey, encanteur, bureau, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 17 mai 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un jugement pour effectuer un partage, rendu par l'Honorable Mich. el Hahn, juge de la dite Cour, le 12 avril 1884 il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans la paroisse Jefferson, sur le côté sud du chemin de la Métairie, mesurant un arpent de face au dit chemin sur la profondeur d'une profondeur entre Bayou près de 40 arpents plus ou moins, étant borné sur un côté par la propriété, maintenant ou anciennement appartenant aux frères Labarre, et sur l'autre côté par la limite de la ville de Bath adjoignant à la propriété Bonnabel, à 1 1/2 milles du Half-Way House, avec une bonne maison, un beau verger et un jardin.

Conditions—Une moitié comptant, et le reste à un crédit d'un an, en un billet de l'acquéreur portant intérêt de 8 pour cent par an de la date de la vente jusqu'à parfait paiement et garanti par privilège et lien du vendeur, et hypothèque spéciale sur la dite propriété, les bâtisses devant être assurées et la police transférée aux vendeurs, ou un porteur ou porteurs subséquents du dit billet, l'acte de vente contiendra la clause pénale de 5 pour cent le honoraires d'avocat en cas de procès; l'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant l'année 1884, un dépôt de 10 pour cent au comptant sera exigé au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Rivière Gardère, notaire pour la paroisse de Jefferson

16 avril—16,27—mai 3,10,17,17

Occasion Rare

Comme Placement ou pour Résidence.

Salon et Hotel bien connu près de la rue du Canal,

Le Salon et Hotel Borges No. 109 rue de la Douane, entre les rues Royale et Bourbon.

A l'encan à de longs termes,

Pour effectuer un partage entre parties intéressées

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur—Bureaux, 17 rue Carondelet—SAMEDI, 24 mai 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, il sera vendu à l'encan:

La bâtisse en briques à trois étages et demi No 109 rue de la Douane, côté nord, entre les rues Royale et Bourbon. Le terrain mesure 32 pieds 1 pouce de face à la rue Douane, sur 37 pieds 1 pouce de largeur dans le fond, à une profondeur de 148 pieds 10 pouces et 1 ligne de la devanture; la ligne latérale sur la rue Bourbon se rétrécit à angle droit, 1 pied 11 pouces, puis à une seconde profondeur de 59 pieds 11 pouces de la ligne du fond, à une profondeur de 1.8 pieds 5 pouces 4 lignes de la devanture; la ligne latérale vers la rue Royale s'élargit à angle droit 5 pieds 1 pouce, et puis a une seconde profondeur de 41 pieds 9 pouces et 4 lignes à la ligne du fond; la profondeur totale étant de plus de 209 pieds.

La bâtisse est solidement construite, avec une verandah en fer à chacun des trois étages, a un grand corridor et un grand salon sur le devant, restaurant, table chambres à persiennes, cuisine et salle de billard au-dessus, et quatre magnifiques chambres avec portes à coulisses, grandes salles et grands escaliers, deux chambres dans le corps principal de logis. Les allées ont trois étages avec galeries et contiennent environ 18 chambres.

Cette propriété, depuis sept ans passés, a été occupée par le locataire actuel, M. Manuel M. Borges, à qui elle est louée jusqu'au 30 septembre 1884, à raison de $1,08 par an, le bail étant de $150 par mois pour les six premiers mois et de $130 pour les six derniers mois.

A petit de frais comparativement on peut facilement faire quarante chambres, de sorte que les loyer augmenteraient en proportion.

L'emplacement est convenable à ce genre d'affaires. C'est le local des petits hôtels qui ont tous fait de bonnes affaires depuis nombre d'années, et les améliorations du même nature se font dans le voisinage immédiat.

Conditions—Un quart ou plus comptant, le reste à un, deux et trois ans de crédit avec intérêt à 8 pour cent par an, privilège de vendeur et toutes les autres clauses usuelles de garantie. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pendant cette année et déposera 10 pour cent du comptant au moment de la vente.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant M. B. Trist, notaire

20 avril—27—mai 4,11,18,23,24

Succession de Charles A. Meyer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,166—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Mme Joséphine Meyer, tutrice naturelle, administrant cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

13 mai—13 17 22

PAR J. V. GOURDAIN

Propriété de choix formant encoignure, bien située pour n'importe quel genre d'affaires, dans le Troisième District.

Vente pour payer un billet hypothécaire

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur—Bureau No 56 rue Royale—SAMEDI, le 17 mai 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, à l'encoignure des rues St-Claude et Columbus, dans l'îlet borné par les rues Columbus, Remparts, St-Antoine et St-Claude, mesurant 42 pieds de face à la rue Columbus, sur une profondeur et façade à la rue St-Claude de cent vingt-un pieds; sur la ligne de l'autre côté il mesure cent vingt-trois pieds et sur la ligne du fond il mesure soixante-et-un pieds trois pouces et quatre lignes.

Les améliorations consistent en une maison en bois à un étage, briquetée entre poteaux, louée $20 par mois, formant l'encoignure des rues St-Claude et Columbus, divisée en deux corps de logis, ayant de chaque côté 2 grandes chambres, 1 cabinet et galerie; une grande allée sur la rue Columbus; cuisine ayant de chaque côté 1 chambre et 1 cabinet; lieux d'aisance, cuve, puits, cour briquetée; aussi, une maison en bois recouverte en ardoises, dans le fond de la propriété susdite décrite contenant 3 chambres et galerie; cuisine contenant 1 chambre; cuve et puits.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit en billets de l'acquéreur, à son propre ordre et par lui endossés avec 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement avec toutes les autres clauses usuelles de garantie. L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1884, en sus du prix d'adjudication et fera un dépôt de 10 pour cent au comptant sur les lieux au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant J. F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

8mai—8, 10, 15, 17

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente à douze mois de bons.

Propriétés de choix nues et améliorées à Carrollton.

Succession de Chauncey C. Porter.

No 40,153—Seconde Cour de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, NICHOLAS J. HOEY, encanteur—Bureaux No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 24 mai 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la ville de la Nlle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'honorable Seconde Cour de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 31 mai 1878, rendu dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu à l'encan les propriétés de valeur suivantes —

Six lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans la ville de Carrollton, Septième District de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Monroe, Troisième, Leonidas et Levée, et désignés par les Nos 49, 50, 51, 70, 71, 72.

Les dits lots se touchent et mesurent ensemble 90 pieds de face à la rue de la Levée 133 pieds 6 pouces de face à la rue Monroe, et 120 pieds de face à la rue Troisième. Le tout conformément au plan détaillé dressé par William B. Williams, arpenteur, le 27 juillet 1878, et qui sera exhibé à la vente. Les améliorations comprennent un magasin en briques à deux étages et une résidence sur les lots Nos 51 et 72 au coin des rues Levée et Monroe.

Condition—A un crédit de 12 mois. L'acquéreur fournira un bon payable douze mois à partir du jour de la vente, avec de bonnes et suffisantes sécurités, le dit bon devant porter intérêt à raison de 8 pour cent par an, à partir du jour de la vente, et devant être fait conformément à la loi et être garanti par toutes les autres clauses usuelles. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pendant l'année 1884.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Ernest Commagere notaire.

11mai—13,18,20,24

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE

PROPRIETES DANS LE TROISIÈME DISTRICT,

Le Stonewall Jackson Hall, rue des Champs Elysées.

Terrain de valeur à l'arrière de la rue Decatur.

Maison-cottage en bois avec deux terrains rue Musique.

Le cottage à double corps de logis,

No 541 rue Bourbon, près Claiborne.

La maison-cottage en bois, avec deux terrains rue Derbigny.

Un cottage à double corps de logis

touchant à cette dernière propriété.

Un cottage en bois et pharmacie,

vis-à-vis le marché St-Bernard, Rue Claiborne.

Succession de LOUIS FIN décédé

Cour Civile de District paroisse d'Orléans.

A trois ans de crédit.—A l'encan.

PAR W. I. HODGSON Encanteur—Bureau 13 rue Carondelet—SAMEDI, 31 mai 1884 à midi à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magasin, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'honorable H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division E, daté du 30 avril 1884, Docket No 10,984, pour la succession de Louis Fin, décédé, il sera vendu à l'encan—

Propriété dans le Troisième District.

L'ancien United-States Hotel, maintenant Stonewall Jackson Hall, rue des Champs-Elysées.

1. Un certain lot de terre de valeur, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Champs-Elysées, Marigny, Chartres et Decatur mesurant 16 pieds 11 pouces de face à la rue des Champs Elysées sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces.

Les améliorations consistent en la bâtisse en briques à trois étages, avec verandah en fer, connue sous le nom de Stonewall Jackson Hall, et autrefois sous celui de United-States Hotel, occupée par Mme Caldwell, ayant un vaste magasin au rez-de-chaussée, une salle de bal et une salle de réunion au premier, cinq grandes chambres, et au deuxième, ... une bâtisse en briques à deux étages dans le fond ayant sept chambres, ... grande cour, citerne, hydrant, lieux d'aisance, écuries au fond et appentis à gaz par tout.

Cette propriété est fort convenable pour servir de lieu de réunion aux sociétés ou loges. Elle se trouve en face du dépôt du chemin de fer de Pontchartrain, à un îlet du ferry du chemin de fer Morgan-Texas, à deux îlets seulement de l'Hôtel des Monnaies des Etats-Unis, et à six îlets du marché français.

2. Un autre lot de terre, avec les hangars et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et le même îlet que la propriété ci-dessus décrite et la touchant dans le fond, ce terrain mesure 27 pieds 10 pouces de face à la rue Decatur sur une profondeur de 70 pieds 4 pouces 4 lignes.

3. Deux lots de terre dans la rue Musique, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le même district, dans l'îlet No 150, borné par les rues Musique Girod, Urquhart et Des Arts, désignés par les Nos 23 et 24, lesquels se touchent et mesurent chacun 32 pieds de face à la rue Musique sur une profondeur de 120 pieds.

Les améliorations consistent en une maison-cottage en bois, composée de deux chambres, avec cuisine, cuve, lieux d'aisance, etc., et un joli potager. Un des terrains est vague, c'est un bon endroit pour bâtir, le site n'étant éloigné que d'un demi-îlet de la station des chars de la rue Claiborne.

Propriété dans la rue Bourbon.

4. Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district, dans l'îlet borné par les rues Bourbon (autrefois Bagatelle), Robertson (autrefois St. Jean Baptiste), Claiborne et St. Antoine, désigné comme le No 3 et mesurant 30 pieds 8 pouces de face à la rue Bourbon sur une profondeur de 110 pieds.

Les améliorations consistent en un cottage à double corps de logis, connu comme le No 541 rue Bourbon, ayant quatre chambres, avec cuisine de chaque côté, cuve, puits, etc. La propriété est dans le voisinage des chars de la rue Claiborne.

Propriété dans la rue Derbigny.

5. Deux lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans l'îlet No 27, borné par les rues Derbigny (autrefois Prosper), Claiborne, St. Antoine et Annette, désignés par les lettres A et B; ils se touchent et mesurent chacun 31 pieds 7 pouces 5 lignes de face à la rue Derbigny sur une profondeur de 159 pieds 10 pouces 2 lignes.

Les améliorations consistent en un cottage en bois ayant trois chambres, avec cuve et puits; un des lots est vague et est très convenable pour y bâtir, n'étant éloigné que d'un îlet du City Railroad.

DANS LE MÊME ILET.

6. Un lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et le même îlet que la propriété ci-dessus décrite, et désigné par la lettre H; il mesure environ 32 pieds 0 pouces de face à la rue Derbigny sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces 2 lignes.

Les améliorations consistent en une maison en bois à double corps de logis, ayant deux chambres, avec cuisine des deux côtés, cuve, etc. La propriété n'est qu'à deux îlets du City Railroad.

Propriété dans la rue Claiborne.

7. Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Derbigny, Laharpe et Lapeyrouse, désigné par le No 7, et mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Claiborne sur une profondeur d'environ 100 pieds 0 lignes

Le mesurage ci-dessus de toutes les propriétés est plus ou moins entre lignes parallèles et de mesure américaine, conformément aux plans que l'on peut voir au lieu de la vente.

Les améliorations du lot décrit dans le paragraphe No 7 consistent en une maison en bois à un étage, avec vestibule, hangar et entourage; elle est occupée par une pharmacie. La maison a cinq chambres, avec cuisine dans le fond, cave, lieux d'aisance, etc., elle est située vis-à-vis le Marché St Bernard et la propriété est connue comme celle de M. L. N. De Quercy. Une double voie de chemin de fer de rue passe devant la propriété.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant, et le reste à un, deux et trois ans de crédit, avec 8 pour cent d'intérêt à partir du jour de la vente; les billets seront garantis par hypothèque spéciale et le privilège du vendeur. Les propriétés devront être assurées pour leur pleine valeur et les polices transférées au vendeur. Un intérêt de 5 pour cent est stipulé pour payer les frais d'avocat et autres dépenses en cas de poursuites judiciaires, et toutes les autres garanties ordinaires devront être fournies. Les acquéreurs assumeront, en outre du prix d'adjudication, le paiement des taxes dues et exigibles en 1884, et auront à faire un dépôt au comptant de 10 pour cent au moment de la vente

Actes de vente pardevant John R. Legier, notaire, aux frais des acquéreurs.

29 avril—30—4, 11, 18, 25 et 31.

PAR H. STERN & CO

Vente sans réserve de bottes, souliers et brodequins.

PAR H. STERN & CO., encanteurs Il sera vendu aujourd'hui Vendredi le 16 mai 1884, à 11 heures A.M., dans leurs salles d'encan, No 35 rue de Chartres—

Un grand assortiment choisi de bottes, souliers et brodequins, reçus par les derniers arrivages des meilleures manufactures de la Nouvelle-Angleterre et Philadelphie, et adaptés pour le commerce de la ville et de la campagne.

Conditions—A la vente.

PAR SPEAR & ESCOFFIER

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de maison. Croix et Boucles d'oreilles en diamants, chaîne en or, Plaqué, etc.

Succession de Henri Bassemeier.

No. 3883—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Succession de feue Catherine Bassemeier, femme de Jacob Maus.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 7694.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J Spear, encanteur—Bureau, 46 rue Royale—LUNDI, 26 mai 1884, à 5 heures P. M., il sera vendu à l'encan, au No 1010 rue Tchoupitoulas, entre les rues Neuvième et Harmonie, en vertu et conformément à deux ordres en date du 11 mars 1884, par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, pour le compte des deux sus-dites successions, le contenu du dit local comprenant—

Meubles de salon en noyer noir, ameublements pour chambres en noyer noir. Berceuses (... Rockers), chaises en cèdre, armoires, chaises, lavabos, autres bibelots, machine à coudre, cadres, pendules, stove de cuisine, articles de cuisine, coffre en fer, etc. Le tout pour être vendu en bloc.

—Aussi—

1 croix en diamant et chaîne en or, boucles d'oreilles en diamant, plaqué, etc.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. 15 mai—15 20 21 26

Baux, billets à recevoir, livres, comptes ouverts, installations de magasin et de bureau et meubles, coffre en fer de Diebold, Morris & Cie, élévateur, etc., etc.

Et un lot de marchandises à l'entrepôt No 14 rue Bourgogne, entre Canal et Douane, se composant en partie de lavabos, bouteilles de brandy, soucières, globes et autres, abat-jours, cheminées, machines à tuyauter, cages d'oiseaux en cuivre, échelles, gobelets, assiettes, baquets en bois de cèdre, lampes, articles en bronze, garnitures de lavabos, du ferblanc, pincettes, etc., pour cheminées, plumeaux, et d'autres objets qu'il serait trop long d'énumérer

M. L. Navra vs. Ses Créanciers

No. 10,232—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J Spear, encanteur. Bureau 46 rue Royale—JEUDI, 27 mai 1884 et les jours qui suivent à 11 heures du matin, il sera vendu à l'encan en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 8 mai 1884, dans l'affaire ci-dessus le contenu du magasin et les articles ci-dessus mentionnés, ainsi que le bail du rez-de-chaussée de la propriété expirant le 30 septembre 1884 à raison de $35 par mois, payable mensuellement, et en vertu du même ordre il sera vendu au No 167 rue du Canal, mercredi le 28 mai 1884, à 11 heures du matin, le bail des ... expirant le 30 septembre 1884 à raison de $ ... par mois, payable mensuellement. Une copie du dit bail sera lue à la vente. Aussi les installations du magasin, billets à recevoir, livres, comptes ouverts, un coffre en fer de Diebold, Morris & Cie, un élévateur, etc., etc.

Conditions—Comptant.

15 mai—15 20 24 27

ATTENTION!

Hôtels, Bateaux à vapeur, Restaurants,—Aux personnes qui tiennent maison, et au commerce en général.

Plaqué Majolica, Plaqué, Plaqué Dresden, Plaqué Craquelé et Japonais, Statuettes en Biscuit, Plaqué Hongrois et Barbotine, Services de table peints.

Porcelaine Française.

Porcelaine Bisque et Worcester.

Services pour Poisson et Gibier.

Beaux Articles de Toilette.

Articles en cuivre.

Crystallerie Baccarat et Articles d'optique.

Plaques de Dresde.

Porcelaines, Faïence, Verrerie et une foule d'autres Articles ayant cours dans le commerce.

M. L. NAVRA

VS

SES CREANCIERS.

No 10,232.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Division A.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, P... SPEAR, encanteur, Bureau 46 ... MERCREDI 21 mai 1884 et les jours suivants à onze heures il sera vendu au No ... rue du Canal entre celles Bourbon et Dauphine, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 8 mai 1884, dans l'affaire ci-dessus, le contenu du magasin ci-dessus mentionné, consistant en partie des marchandises ci-dessus.

Conditions—comptant.

N. B.—Les acquéreurs auront à payer leurs comptes aux bureaux des Encanteurs avant l'enlèvement des marchandises, et les marchandises devront être enlevées le jour même de la vente.

10 mai—10,14,18,21,22,23

MONITION

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Mme Louisa Schantz et autres contre John Schantz et autres. Dans l'affaire de Frederick Ernst et autres demandant une monition. } No 9796.

A tous ceux que cela peut concerner, salut

Attendu que Frederick Ernst, Felix Ernst Jr. et Joseph Buhler ont acheté à une vente publique, faite par Nicholas J. Hoey, encanteur, de la maison Hoey & O'Connor, encanteurs, le 9 février 1884, en vertu d'un ordre ou jugement de l'hon N. H. Rightor, un des juges de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu dans l'affaire de Mme Louisa Schantz contre John Schantz et autres, No. 9796 du docket de la dite Cour, la propriété ci après décrite, et s'est adressée à cette Cour pour une monition annonce, conformément à la loi et aux sections 2370 2371, 2372 et 2373 de l'Acte No 95, approuvé le 10 mars 1870, et contenu dans les Statuts Révisés de la Louisiane.

Avis est par le présent donné à toutes les personnes intéressées, au nom de l'Etat de la Louisiane et de la cour civile de district pour la paroisse d'Orléans, qui auraient quelque droit, titre ou réclamation à faire valoir, contre la propriété ci-après décrite, par suite d'une informalité quelconque dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour, en vertu duquel la vente a eu lieu, ou d'une irrégularité ou illégalité quelconque dans l'estimation ou dans les annonces relativement à l'époque ou au mode de vente, ou de tout autre vice quelconque d'avoir à déduire dans les trente jours qui suivront la date de la première insertion de cette monition dans les journaux les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

A ladite vente de la propriété ci après décrite Frederick Ernst, Felix Ernst Jr. et Joseph Buhler se sont devenus les acquéreurs pour la somme de huit cent dix ($810) dollars.

La description de la propriété telle qu'elle apparaît du titre à ladite propriété signé par ledit Nicholas J. Hoey, encanteur et les parties à la dite affaire, passé pardevant Benjamin Ory, notaire, le 7 mars 1884, et enregistré au Bureau des Aliénations, le 8 mars 1884.

Un certain terrain, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que les dépendances et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte, situé dans le Faubourg Livaudais, maintenant dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet numéro cinquante et un, compris entre les rues Trois-Sième, Quatrième, Laurel et Live Oak, et désigné par le numéro quinze sur un plan dressé par Henry Moelhausen, voyer, en date du 27 décembre 1846, et déposé pour référence en l'étude de C. Breun, alors notaire pour la paroisse de Jefferson; le dit terrain mesure vingt-huit pieds de face à la rue Live Oak, sur une profondeur de cent dix-sept pieds entre lignes parallèles, mesure américaine. Etant la même propriété achetée par feu Valentine Schenig ou Schantz, pendant son mariage avec feue Mme Margaret Wetzel et pendant la communauté de biens et d'acquêts qui existaient entre eux, par achat de Mme veuve Rosalie Bernard, conformément à un acte passé pardevant Jno. R. Coiffe, notaire en cette ville, le 29me jour de juin 1859, dûment enregistré dans le bureau des aliénations pour la paroisse, dans le livre 12, folio 250 du transfert Lafayette.

Bureau du Greffier, Nlle-Orléans, 9 avril 1884.

(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.

(Signé) E. A. LUMINAIS, Député-Greffier.

Pour copie conforme:

E. A. LUMINAIS, Député-Greffier,

10 avril—3f en 30 jours

MaraisStreetSteam Brewery

H. F. STURCKEN,

50, 52, 54 et 56 RUE MARAIS,

Entre Canal et St-Louis.

PAR SPEAR & ESCOFFIER

Résidence d'été à Mandeville. Formant l'encoignure des rues Claiborne et de l'avenue Marigny.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur—Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 17 mai 1884, à midi, il sera vendu à la Bourse d'encan St Charles, entre les rues Gravier et Commune, très positivement au dernier et plus fort enchérisseur,

Quatre certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans la ville de Mandeville, paroisse St-Tammany, dans l'îlet borné par les rues Jefferson, Gerard et Claiborne et l'avenue Marigny ou Alley, désignés par les numéros 3, 4, 5, 6, mesurant comme suit:

Le lot No 3 mesure 60 pieds de face à la rue Claiborne, sur une profondeur de de 255 pieds. Les lots 4, 5, 6 mesurent chacun 60 pieds de face à l'avenue Marigny sur une profondeur de 197 pieds (au pied français). Le lot No 4 forme l'encoignure de la rue Claiborne et de l'avenue Marigny ou Alley.

Les améliorations comprennent une jolie résidence en bois avec galerie de 8 pieds de large sur la devanture, et 36 pieds de long ... de milieu 7 pieds de large 30 pieds de long ... 2 chambres à coucher de chaque côté du vestibule avec salle à manger et trois chambres de ... cuisine, galerie, etc., etc. Cette propriété a été ...

Conditions—... ou plus comptant, le reste à un crédit ... en billets portant hypothèque spéciale et privilège de vendeur ... jusqu'à parfait paiement ... recouvrement du paiement ... les autres clauses usuelles de garantie.

Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes de 1884 ...

Acte de vente pardevant ... aux frais des acquéreurs.

Propriété du Troisième District

Vis-à-vis du Morgan's Louisiana and Texas Rail Road Depot,

Rue Levée, entre les rues Champs Elysées et Marigny.

[illegible]

Propriétés de grande valeur

Propriétés du Troisième District

Coin Espagne et Dauphine

Rue Royale entre Mandeville

Rue Mandeville entre Royale

No 520 rue Dauphine, entre

Nos 78, 80 et 82 rue Espagne

[illegible]

6. Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Espagne, Royale, Mandeville et Dauphine, mesurant 27 pieds 1 pouce de face à la rue Espagne sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces 3 lignes, connu comme le No 80 rue Espagne.

7. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Espagne, Royale, Dauphine et Mandeville, mesurant 31 pieds 6 lignes de face à la rue Espagne sur une profondeur de 93 pieds 11 pouces.

Les améliorations comprennent une maison à deux corps de logis connue comme le No 78 rue Espagne, ayant 3 chambres de chaque côté, cuisine, cuve, lieux d'aisance, etc.

Termes et conditions—Une moitié ou plus comptant, la balance à crédit à un, ou un et deux ans au gré des acquéreurs, représentée par les billets des acquéreurs payables au porteur avec intérêt à raison de huit pour cent par an à partir du jour de l'adjudication jusqu'à parfait paiement et garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale, les actes de vente contenant la clause de non aliénation et de rente sans estimation, de dix pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuites pour enforcer le paiement des billets et toutes les autres clauses dans les actes de ventes. Les acquéreurs assumeront les bâtisses pour le montant de la partie du crédit et le transfert de la police aux porteurs des billets et assumeront en sus du prix d'adjudication le paiement des taxes d'Etat et de ville de 1884, et déposeront entre les mains des encanteurs, au moment de l'adjudication, dix pour cent du prix, et si les acquéreurs se refusent de passer l'acte de vente et ne remplissent pas les autres conditions de l'adjudication dans les quinze jours qui suivront le jour de la vente, ils sont considérés en défaut par le simple fait du leur non-paiement.

Les actes de vente pardevant Chas T. Soniat, notaire, aux frais des acquéreurs.

12 avril—12,19,26—mai 3,10,17

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession Bernard Finnan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—LUNDI, le 16 juin 1884, à midi, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre Natchez et Gravier, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division C, en date du 13 mai 1884, dossier No 11,281, pour le compte de la succession de Bernard Finnan, décédé, il sera vendu—

Un terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Bellechasse, St. Thomas, Ste Thérèse, mesurant 27 pieds de face à la rue St Thomas, sur une profondeur de 141 pieds 11 pouces et 2 lignes, et borné, dans le fond par une allée, en commun, de 20 pieds de largeur, pour l'usage du lot 14 et des autres.

Conditions—Comptant sur les lieux. L'acquéreur assumera les taxes dues en 1884 en sus du prix de la vente. Acte de vente pardevant Omer Villeré, notaire, aux frais de l'acquéreur.

14mai—14,20,27 juin 3,16 juin

Nor...

Prix du ... Brèm ... a Gal ...

MANDE... et les ... Vapeur de ... NEW

...STER

C. ...

Brasserie ...

FEU...

No. 21

Tanî...

André

Le valet de pied ... ger cette conver... carte et s'éloigna ... revint quelques ... même politesse, ... dose d'importan...

—Mme la ... d'attendre dans lo...

En même temps ... les de Amabia dans un les fenêtres ... l'hôtel.

Demeuré seul, soupir de ... donc revoir ... désirée et tant ... voir dans tout l... Il regardait avec ... tisfaction le ... total; les lambris ... portières de ... rideaux et ... p d'Aubusson ... aux couleurs ... marbre blanc avec ... de Sèvres et ... doré; et il se ... fixeaux hôtel, ... avaient ... ... avait été en ... palpiter ... ... à lui